

Catégorie B

Filière fiscale : mutation contrôleurs au 1^{er} septembre 2012 CAP Nationale n°6 du 3 juillet 2012

Avant la CAPN

4 394 demandes de mutation ont été formulées par les agents (4 783 en 2011).

Avant les suites, le taux de satisfaction affiché par la Direction Générale est de 55,9 % et 57,2 % sur les emplois informatiques.

L'administration a donné satisfaction à **595 demandes** déposées au titre des rapprochements externes.

Sur les **937** agents promus par Liste d'Aptitude (LA) ou Concours Interne Spécial (CIS), **706** agents ont pu obtenir leur département d'origine, soit un taux de satisfaction de 75,26 %.

Le nombre de stagiaires à affecter **est de 531**.

Nous sommes intervenus pour rappeler que 235 agents promus par LA ou CIS n'avaient pas rejoint leur département d'origine.

Après CAPN

L'état des effectifs reste catastrophique :

- 652,7 cadres B au niveau national. Ce déficit se répartit entre la Province - 460,10 et la RIF - 192,60.

À titre d'exemples nous pouvons citer les départements de la Seine Saint Denis avec un sous-effectif de - 41,9 agents B et du Var - 30,7. Mais c'est la Meuse qui connaît le plus grand manque, 14,22 % de son effectif de cadres B n'est pas pourvu.

Le taux de satisfaction affiché par la Direction Générale est de 64,3 % et 61,2 % sur les emplois informatiques, 90,5 % des rapprochements sont satisfaits. Pourtant 212 agents promus par LA ou CIS ne sont pas affectés sur leur département d'origine.

Nous avons rappelé notre revendication qui a été portée par notre délégation tout au long des groupes de travail « mutations » : **le droit au retour** sur le département d'origine pour tous les agents promus en interne.

Le bénéfice de cette règle de l'ex-filière GP étendu à l'ensemble des agents permettrait de ne plus vivre une promotion comme une sanction. C'est une attente forte des agents **que notre Organisation Syndicale défend seule** face à l'administration.

Nous avons, en outre, exigé de l'administration, l'appel des listes complémentaires des Concours B 2012 dans leur intégralité pour diminuer le déficit en cadre B.

Les représentants **F.O.-DGFIP** ont dénoncé la politique de suppression massive d'emplois qui conduit à une situation catastrophique dans les services. Nous avons également interpellé la DG sur les pratiques de certaines Directions Locales qui ont déjà tenu les CAPL de mutation avant le mouvement définitif, ou d'autres qui ont fait savoir que la règle de l'ancienneté ne sera plus appliquée au plan local.

(CF : un extrait du message publié sur le site de la direction de la Savoie : « 2. Critère de l'intérêt du service et de l'agent :

*Les affectations sont prononcées, en tenant compte **prioritairement de l'intérêt du service et des agents**. L'ancienneté continuera à s'appliquer*

quand il n'y a pas d'enjeu particulier tenant à ces critères ».)

Ces entorses graves aux règles établies démontrent le peu d'estime que ces Directions éprouvent pour le dialogue social, les représentants des personnels et les agents. L'autoritarisme n'est jamais le gage d'un bon pilotage mais le cruel aveu d'une grande impuissance.

Plus humaine, plus favorable aux agents jeunes comme plus anciens dans leur carrière, nous avons une nouvelle fois demandé la mise en place du droit au retour.

Position qualifiée de courageuse par l'Administration car contestée par les autres OS en groupe de travail.

Aussi notre organisation syndicale n'a eu de cesse d'intervenir dossier par dossier pour évoquer les problèmes engendrés par les mutations hors département des agents promus par CIS ou Liste d'aptitude.

Bien que contestant systématiquement le droit de retour défendu par **F.O.-DGFIP**, d'autres organisations syndicales ont eu la même démarche sur l'évocation des dossiers individuels.

Il nous paraît alors bien hypocrite de les voir dénoncer dossier après dossier les affres que vont connaître nos collègues promus en interne et de refuser la seule solution pour éviter cela.

F.O.-DGFIP continuera à se battre pour le droit au retour et pour que promotion ne rime plus avec sanction.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE, Philippe CINQ, Marc GEORGES, Jacques REGNIER, Philippe CANE,
Sébastien DESCHAMPS, Justine KORKUT, Christine BOREL



Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

En préambule, **F.O.-DGFIP** condamne la politique de gel des rémunérations des fonctionnaires et revendique le rattrapage immédiat du pouvoir d'achat par l'augmentation du point d'indice.

Dans le même ordre d'idées, alors que nous aurons à nous prononcer sur les affectations des contrôleurs stagiaires, nous en profitons pour dénoncer la faiblesse de leur niveau de rémunération. Il est inacceptable que la rémunération du 1^{er} échelon de la catégorie B puisse en arriver à passer en dessous du SMIC.

Car encore un ou deux petits coups de pouce au SMIC et il faudra prendre des mesures pour relever les premiers indices du B !

Force est de constater que la mise en place du NES n'était pas la solution miracle pour une véritable refonte de la grille indiciaire du B.

Revenons au mouvement de mutation des B filière fiscale.

Il comporte 148 promus par CIS dont 32 affectés hors département d'origine et 790 agents promus par L/A dont 200 affectés hors département d'origine.

C'est trop, beaucoup trop, d'agents qui doivent bousculer leur vie, accepter une séparation douloureuse mettant également leur famille dans une situation financière périlleuse.

F.O.-DGFIP rappelle sa revendication forte de maintenir et d'étendre à tous les agents de la DGFIP promus à titre interne le droit de retour dans leur département d'origine.

Dans cette optique, **F.O.-DGFIP** qui a été la seule organisation à défendre cette orientation souhaite que tous les agents mutés en dehors de leur affectation fassent l'objet d'un réexamen favorable pendant cette CAP au nom de la promotion sociale.

À ce sujet nous aimerions connaître enfin la date de signature du plan de qualification pour pouvoir annoncer à nos collègues que leur promotion est effective.

Concernant la situation des effectifs, nous sommes aujourd'hui à - 600 postes de B.

Trop peu de directions présentent un solde des effectifs positif, sur le terrain beaucoup trop de services et de postes sont asphyxiés et au bord de la rupture.

C'est une bien mauvaise image du service public que vous acceptez de renvoyer, en totale contradiction avec les discours de satisfaction publiés pour saluer les trois ans de la nouvelle DGFIP.

Nous revendiquons à ce titre le recrutement de tous les agents placés sur listes complémentaires de contrôleurs internes et externes.

Afin d'assurer l'exercice correct de nos missions pour un service public de qualité, la DGFIP ne doit pas devenir le gisement principal des suppressions d'emplois. TAGERFIP ne doit pas être le seul décideur.

Il convient que l'intérêt des agents devienne enfin la préoccupation principale du Directeur Général.

C'est la raison pour laquelle nous comptons sur votre compréhension pour la résolution des situations difficiles évoquées durant cette CAPC.

En conclusion **F.O.-DGFIP** rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents :

- le maintien du droit au retour
- 2 véritables mouvements par an
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur
- l'examen de toutes les situations sociales difficiles

Enfin, la délégation F.O.-DGFIP revendique que soit mis à la disposition des élus les moyens annoncés pour l'exercice de leur mandat, elle entend aussi rappeler à la Direction Générale ses engagements en matière de dialogue social.

Selon vos engagements répétés sur l'importance de l'exercice d'un dialogue social de qualité et de la nécessité de faciliter l'exercice de représentation du personnel, la DGFIP devait s'attacher à veiller à ce que les élus du personnel puissent assurer pleinement leur mandat.

Nous regrettons que ces engagements ne soient pas respectés.

Par ailleurs, nous vous rappelons que notre délégation s'est retrouvée privée d'une grande partie de ses élus pendant la première semaine de consultation de la CAPC B filière fiscale qui se déroulait en même temps que notre Conseil National, instance statutaire qui se réunit une fois tous les trois ans.

La modification du calendrier des CAP en matière de Tableau d'Avancement s'est effectuée sans concertation avec les organisations syndicales. Aujourd'hui nous devons gérer ces modifications prises sous le coup de décisions totalement autoritaires sans oublier la réunion préparatoire au mouvement de mutation de Cat. B de la filière FF reportée sans que notre organisation en soit avisée.

Ce n'est donc pas là notre conception d'un dialogue social de qualité.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

